



Tél.: 082/69.86.39

Fax :

Réuni le 01 octobre 2025, le Conseil Communal, en séance publique, représenté par :

PRESENTS : RONDIAAT Pierre, Bourgmestre;

FAELES-VAN ROMPU Anne, DEKONINCK Aurélien, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, WILMART-MATISSE Annick-Janique, Echevin(e)(s);

MOUVET-PINON Anne, Président(e) du CPAS;

GAILLARD Bernard, DUMONT Nathalie, DETAILLE Valérie, GILLARD Marc, COLOT Bjorn, MONNOYE Amélie,

LEGROS Simon, ROLAND Damien, MARCHAL-COUTURAS Fanny, HEURION François, RUTH Benjamin,

HUBERT Annabel, GRANVILLE-CAPELLE Nathalie, Conseiller(s) communal(aux);

SEPTON Françoise, Directrice générale.

ABSENTS/EXCUSES : /

Plan/Programmes : Programme Stratégique Transversal pour la législature 2024-2030 : prise d'acte

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus spécifiquement ses articles L1123-27 §§2-3 et L1512-1/1 ;

Vu la délibération du Collège communal du 16 septembre 2025 y relative ;

Vu le Procès-Verbal du Comité de Concertation Commune / CPAS réuni en séance le 30 septembre 2025 et ayant pour unique point à l'ordre du jour le Programme Stratégique Transversal ;

PREND ACTE :

Du nouveau Programme Stratégique Transversal pour la législature 2024-2030, tel qu'annexé à la présente délibération et ce, conformément à l'article L1123-27 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

DECIDE :

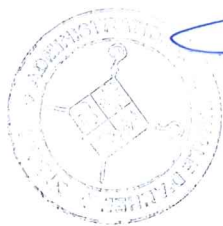
Art. 1 : De charger les services communaux concernés de la bonne mise en œuvre de son contenu et de la bonne communication aux citoyens, sur les divers moyens de communication de l'Administration communale.

Art. 2 : De transmettre une copie de la présente délibération au Gouvernement, conformément à l'article L1123-27 §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Par le Conseil Communal :

La Directrice générale

Le Bourgmestre,

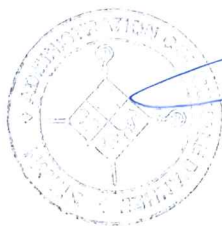


Vu pour copie certifiée conforme à l'original,
Anhée le 01 octobre 2025.

La Directrice générale



Françoise SEPTON.



Le Bourgmestre,



Pierre RONDIAAT.